

220C3896  
FR0000125346-FS1081

25 septembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>INGENICO</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courriers reçus le 25 septembre 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir indirectement 3 771 803 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,92% du capital et 5,56% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 663 528	4,18	2 663 528	3,92
Goldman Sachs & Co. LLC	1 021 520	1,60	1 021 520	1,50
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	64 538	0,10	64 538	0,10
Goldman Sachs & Co. Wertpapier GmbH	21 946	0,03	21 946	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	266	ns	266	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	5	ns	5	ns
<b>Total The Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>3 771 803</b>	<b>5,92</b>	<b>3 771 803</b>	<b>5,56</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 000 553 actions INGENICO (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions INGENICO.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 144 219 actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 53 155 actions INGENICO résultant de la détention de 16 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 17 avril 2023 et le 28 mai 2030 ;
- 69 826 actions INGENICO, résultant de la détention de 28 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçable entre le 17 novembre 2020 et 31 décembre 2030 ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 888 433 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 21 231 actions INGENICO, résultant de la détention de 17 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2030 aux prix unitaires par action compris entre 64,11 € et 130,67 € ; et
- 7 actions INGENICO, résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2030 au prix unitaire par action de 186,67 €.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 10 565 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») INGENICO.

---